

**FORUM PERMANENT DES NATIONS UNIES
SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES
5eme session
New York du 15 au 26 mai 2006**

Intervention collective des organisations autochtones d'Afrique

Thème : « Les enfants autochtones et le droit a l'éducation »

Madame la Présidente,

L'avenir de toute société repose sur les enfants qui en font partie. Pour avoir demain une société meilleure, il faut préparer aujourd'hui les enfants à devenir des hommes et des femmes meilleurs. A cette époque de mondialisation, cela passe obligatoirement par l'éducation des enfants.

L'un des objectifs de développement du millénaire, le deuxième, est précisément d'assurer que tous les enfants, garçons et filles, achèvent au moins leur cycle de l'enseignement primaire. Il faut souligner que l'éducation n'est pas une faveur, mais un droit pour les enfants mâles et femelles.

En Afrique, les enfants autochtones ne jouissent pas de ce droit a l'éducation, ou du moins pas pleinement, les filles étant particulièrement marginalisées.

En RDC, par exemple, on estime que moins de 3% seulement les enfants Pygmées vont à l'école primaire, et que sur les 100 qui se font inscrire a l'école primaire, 20 seulement terminent l'année scolaire, et 2 le cycle primaire de six ans.

Une situation similaire se retrouve dans plusieurs pays africains. Le taux de scolarisation des enfants autochtones en Afrique est particulièrement faible et les filles sont les grandes victimes.

Parmi les causes liées à cette situation, nous pouvons citer :

1. **La discrimination et les mauvais traitements.** Les enfants autochtones souvent pauvrement vêtus et mal équipés en classe, sont discriminés, rejetés et maltraités par leurs camarades issus d'autres groupes ethniques et parfois, malheureusement, par leurs enseignants. Face aux railleries, aux moqueries, aux insultes quotidiennes et a la violence physique et sexuelle pour certaines filles autochtones, beaucoup perdent le gout pour l'école, et l'abandonnent avant longtemps, car ils la trouvent frustrante.
En RDC, certains enfants Pygmées doivent changer de milieu et dissimuler leur identité pygmée pour échapper à la stigmatisation et aux mauvais traitements.

2. **L'éloignement des écoles et l'inadaptation des systèmes d'enseignement.** En Afrique, les écoles sont implantées loin des endroits où vivent les peuples autochtones. Ce qui rend leur fréquentation pénible pour les enfants autochtones. En RDC, par exemple, beaucoup d'enfants Pygmées, pour aller à l'école, doivent chaque jour marcher plusieurs heures à pieds, a travers des sentiers broussailleux, tortueux, boueux et couverts de rosée. Ils arrivent à l'école les habits mouillés par la rosée et les pieds pleins de boue, ce qui en fait la risée des autres. Dans plusieurs autres pays africains, les enfants autochtones font face à des conditions similaires. Cela ne stimule pas l'amour pour l'école. En plus, les systèmes officiels d'enseignement en Afrique, hérités de la colonisation, ne sont pas adaptés aux spécificités culturelles des peuples autochtones. Ainsi les enfants des nomades chasseurs-cueilleurs et des éleveurs transhumants sont défavorisés par ces systèmes. Ils ne peuvent pas fréquenter les écoles sans renoncer à leur mode de vie nomade.
3. **Le coût élevé de la scolarité.** Les systèmes scolaires dans plusieurs pays sont défavorables pour les pauvres, car les frais scolaires sont très élevés. Depuis plus de 2 décennies maintenant, en RDC, ce sont les parents qui payent les enseignants et pas l'Etat. Les enfants des parents pauvres comme les Pygmées n'ont donc naturellement pas le privilège d'étudier.
4. **La discrimination des filles.** Dans la société africaine, les filles sont particulièrement défavorisées en ce qui concerne l'éducation. Même au sein de la famille, lorsque, compte tenu des moyens, les parents sont appelés à faire un choix entre les enfants pour décider lesquels scolariser, les filles sont souvent sacrifiées en faveur des garçons. Leur droit à l'éducation est donc complètement ignoré.

Madame la Présidente,

Au vu des difficultés évoquées ci-haut, vous comprendrez que les enfants autochtones en Afrique ne pourront jouir de leur droit légitime à l'éducation que les choses changent. C'est pourquoi nous recommandons ce qui suit :

1. Que l'Instance Permanente demande aux Etats africains de prendre des dispositions particulières pour s'assurer que les enfants autochtones sont scolarisés, dans des conditions compatibles avec leur dignité et leur identité culturelle, tout en respectant la parité garçons-filles .
2. Que l'Instance Permanente recommande à l'UNICEF et à l'UNESCO et d'autres organismes pertinents des Nations Unies de mettre en place des stratégies de collaboration avec les organisations des peuples autochtones pour s'assurer que les enfants autochtones, et d'une

manière particulière les filles jouissent du droit à l'éducation pour tous dans le cadre des objectifs de développement du millénaire.

Merci, Madame la Présidente

— **Sinafasi Makelo** (Action pour la Promotion des Droits des Minorités Autochtones en Afrique Centrale)

Lucy Mulenkei (Indigenous Information Network)

*Ab. en la byeras
nomme's d'agence
0*